

## Section V. Situation des caisses et livres comptables correspondants

**Annotation :** A ce niveau, il s'agit de la gestion financière

### E. Régie de recettes

#### 1° Situation de caisse

**Annotation :** Dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire, les ressources générées par les frais d'inscription et autres sources doivent obligatoirement faire l'objet de situation en termes de recettes et de dépenses selon l'esprit des textes réglementaires qui régissent la mobilisation et l'utilisation des frais d'inscription (citer les références). **Arrêté interministériel 003207 du 17 mars 2004**

**2° Livres comptables** (énumération de tous les livres comptables et indiquer s'ils sont à jour ou non) : livre journal, grand livre des comptes, carnet de bon de commande, carnet de bons d'entrée, carnet de bons de sorties, carnet de bon de sortie provisoire, sommier des dépenses engagées, etc...

### F. Régie d'avances (si elle existe)

#### 1° Situation de caisse

**Annotation :** indiquer le n° de l'arrêté de création, le montant du plafond ; le n° de l'arrêté de nomination du gérant. Pour la situation : indiquer l'approvisionnement (date) et montant

En guise d'exemple, le tableau suivant peut en rendre compte

Lettre apport approvisionnement	Imputation	Montant de l'engagement	Dépenses effectuées	Crédits disponibles	Observations

**2° Livres comptables** (idem)

**Note :** mentionner les différences entre les situations comptables et les espèces en caisse

**Annotation :** Faire le décompte

### G. Billetage s'il existe dans le l'établissement

**Annotation :** ça peut s'appliquer aux IA et IDEN qui paient des salaires de volontaires et de vacataires. Avec la bancarisation, à moyen terme, cette situation peut être dépassée